

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2/12/2019

-----  
L'an deux mille dix neuf le 2 du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 25/11/2019

**PRESENTS** : Jean ROUX, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise,  
COUPAUD Catherine, FUSEAU Michael, SAURA Michel, GARD Daniel, DUCOURNAU  
Nadine, DUPERRIN Marc, DUMONT Michel, Pierre MAGNOL, Severine HERR,  
COVIAUX Christian, Martine SANCHEZ, Michèle ROUSSEAU, Mauricette FAUCHE, Gilles  
BERGEON

**ABSENTES EXCUSEES** Carine LE TALLEC

Carine TRILLES qui donne pouvoir à Severine HERR

**SECRETARE : Gilles BERGEON**

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 4/11/2019. Adopté à l'unanimité

Suite à l'intervention de M. DUPERRIN sur la dangerosité encourue par les enfants le long du cd 23 à ST URBAIN lors de la descente du bus, M COVIAUX se propose d'essayer de résoudre ce problème sur place avec lui.

### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

3/11/2019 - Me SEPZ – SAURA Laurent – ZL4P – ZL5P – Noblet - 2308 M2 – 41 500 €

8/11/2019 – Me SEPZ – Vente EBOTTO – ZI 423 – 13 Lot des Jardins – 809 m2 - 214 248 €

27/11/2019 – Me SANTOS MAUVEZIN – Vente N'GUESSAN – ZH 104 – Route de St Christoly -1641 m2 – 47 000 €

28/11/2019 – Me MASSABIE – Vente MARAQUE JB – ZO 153-154 – 62 Impasse de Viaud – 1691 m2 – 148 000 €

### **2019/108 -LOTISSEMENT ACANTHE**

Par courrier la Société ACANTHE qui est autorisée à réaliser un lotissement à Cassillac sollicite la commune pour exclure du champs d'application du droit de préemptions urbain la vente des lots du lotissement.

Après délibération, et à l'unanimité des présents le conseil municipal refuse d'exclure du champs d'application du droit de préemption urbain la vente des lots de ce lotissement.

### **2019/109**

Le Maire rappelle que cette société pour réaliser le lotissement doit acheter à la commune la parcelle ZI 128 de 155 m2. Cette parcelle a été estimée par les domaines au prix de 1 550 €, au regard du prix de vente actuel des terrains, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de vendre cette parcelle au prix de 6000 €, à charge à l'acheteur de tous les frais y afférents.

Le conseil municipal autorise le Maire ou en cas d'empêchement le premier adjoint M. DUMONT Michel à signer l'acte correspondant.

- **2019/110 -DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet 2<sup>ème</sup> T d'aménagement de la mairie rendu nécessaire du fait de la vétusté et de la non-conformité du bâtiment. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents adopte ce projet et sollicite l'aide maximum de l'Etat soit 35 % et s'engage à autofinancer la différence

- TRAVAUX 2020 :	270 347.80	€	HT
- DETR 35 % :	94 621.73	€	
- AUTOFINANCEMENT	175 726.07	€	

POUR : 18

**SIGNALETIQUE MAIRIE - POSTE CHOIX A CHIFFRER**

Après un large débat, le conseil municipal décide de faire chiffrer une signalétique identique à la Médiathèque par M. CORDOBA Pépito.

1 Plaque centrale HOTEL DE VILLE

Et sur chaque côté de l'entrée

1 plaque Agence Postale Communale + horaires

1 plaque Services administratifs Mairie + horaires

**2019/112 – CREATION POSTE ADJOINT T P 1<sup>re</sup> classe**

Le maire indique que Mme MORENO AYLLON Béatrice remplit les conditions d'avancement de grade en tant qu'adjoint T.P. 1<sup>re</sup> classe, aussi à l'unanimité des présents le conseil municipal décide de créer le poste au 16/12/2019 et annule le poste d'adjoint T P 2<sup>ème</sup> classe qu'elle occupe actuellement.

Le conseil municipal décide d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	
ADJOINT TP 2 <sup>ème</sup> cl	ADJOINT TP 1 <sup>re</sup> cl	100 %	MORENO AYLLON B

**2019/111 -DECISION MODIFICATIVE**

M FUSEAU propose à l'assemblée qui l'accepte de voter le budget avant les élections et demande à chacun de présenter leur projet. Il rappelle que la réfection de la mairie sera le dossier le plus important financièrement. S'il est nécessaire un budget supplémentaire sera voté en juin.

M LANNES propose de faire un emprunt vu le coût des travaux mairie, sachant que plusieurs emprunt se terminent.

M FUSEAU préférerait faire un emprunt pour un projet plus ambitieux si nécessaire, mais la commission des finances y travaillera.

A ce jour, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas contracter un emprunt.

### **DEMANDE M. LARRAT POUR INSTALLATION FERME PHOTOVOLTAIQUE**

Le Maire rend compte au conseil de la visite de M. BABIKIAN chef de projet pour la société EDP RENEWABLES et M. LARRAT qui souhaitent développer un projet de co-activité solaire et agricole sur les terrains de la famille LARRAT 40 ha dans le cadre du développement des énergies renouvelables et du solaire en particulier.

Une mise en compatibilité du document d'urbanisme serait nécessaire.

Après un large débat, le conseil municipal décide de surseoir à toute décision la période électorale étant trop proche.

Cette société devra reprendre contact avec la nouvelle municipalité après les élections mais peut continuer à avancer sur le dossier et présenter une déclaration de projet le moment venu.

Le conseil municipal essaiera de se rapprocher d'une autre commune qui a développé ce même type de ferme photovoltaïque.

Mme ROUSSEAU indique que justement lundi 9/12 à 19 H 30 à SYNERGIES sera présenté un film « Ici et Maintenant la Gironde s'invente » qui est un road movie de 56 minutes mettant à l'honneur des initiatives innovantes et positives dans toute la Gironde. Le réalisateur Olivier Desagnat sera présent.

### **DEMANDE LOCAL PROFESSIONNEL POUR CABINET INFIRMIERES**

Le Maire donne lecture du courrier des infirmières de PUGNAC qui souhaitent quitter le cabinet médical pour un autre local professionnel d'ici 6 mois.

Le maire précise qu'il y aurait une possibilité de partage de locaux avec Mme BORDENAVE Orthoptiste.

Il précise qu'il recevra les docteurs de Pugnac en mairie mardi soir 3 décembre.

Il est certain qu'il est essentiel de maintenir les infirmières sur PUGNAC leur présence à ce jour dans le cabinet médical devrait être maintenu dans l'intérêt de la patientelle des médecins et des infirmières.

## **DIVERS**

### **BORNE ENERGIE RENOUEVELABLE**

M ROUX indique qu'il a été contacté par le directeur des garages CITROEN de PUGNAC et ST ANDRE DE CUBZAC M PARANTHOEN qui souhaite implanter un réseau de voitures électriques aussi une ou des bornes de rechargement seraient nécessaires sur les sites du covoiturage de notre commune.

Le Maire précise qu'il a saisi la REGION pour une aide financière possible et demande aux délégués de la commune de saisir le SDEEG à ce sujet.

M GARD signale :

1) Un incident technique d'alimentation électrique au stade.  
Suite aux déclenchements intempestifs de l'alimentation électrique 2 solutions sont envisageables.

1.1 Augmentation du contrat de souscription, actuellement nous avons un contrat tarif bleu au maximum de la puissance 36 kva.

Le bilan de puissance actuellement est de :

24 kva Eclairage sportif

10 kva Ballon eau chaude

10 kva chauffage électrique

La solution est de mettre en place un comptage tarif jaune 48 kva, de remplacer le disjoncteur départ après TJ

Surcoût de raccordement, contrat et tarif kwh

1.2 Maintien du contrat actuel et remplacement des 12 projecteurs 2 kw iodure métallique par des projecteurs leds 1 km

Avantage de cette solution lié à la diminution de la consommation.

Nous étudions les deux solutions.

A terme, il faudra songer à rénover le bâtiment (isolation, eau chaude et chauffage)

Mme DUPIELLET rappelle la manifestation du salon du chocolat et fait appel aux bonnes volontés.

Elle propose de travailler au bulletin municipal après le salon du chocolat.

La manifestation de samedi « La fontaine prend sa source dans le désert » était de qualité mais n'a pas eu beaucoup de participants.

M DUPERRIN ne souhaite plus que les personnes viennent visiter seules la salle des fêtes, car du matériel peut être sur place.

La secrétaire de mairie est parfois seule au bureau et ne peut s'absenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.